

Manuscrit 52 (MNN 75.149.298.44)
Lettre de Nicéphore Niépce à Claude Niépce
8 avril 1817

. S^t Loup, le 8 avril 1817

. Mon cher Ami,

. Nous avons reçu ta lettre du 28 Mars et celle du 4 de ce Mois¹, qui nous a été/ remise avant hier. je comptais, ainsi que je l'ai mandé à Isidore, avoir le plaisir de te/ répondre par le dernier Courier ; mais mon Cousin² est venu nous voir ce jour-là avec/ Isaure³, cequi a totalement dérangé mon projet./

. Nous nous empressons de t'annoncer, Mon cher Ami, que nous te ferons passer/
sans faute, par la diligence de demain, mercredi, un Groupe de 850 francs dont 250 f./
pour Isidore ; lequel groupe bien cousu, ficellé et cacheté comme de coutume, te parviendra/
franc de port, et je l'espère en bon état, Samedi prochain. tu voudras bien, lorsque/
tu l'auras reçu, avoir la complaisance de nous en donner avis. à l'égard des 100 francs/
que tu nous dis d'avancer à Baptiste pour le compte et de la part de son frère, nous devons/
te faire observer qu'à l'époque où les graines nous furent expédiées, Michel ecrivit à/
son frère en le priant d'avancer pour lui 100 francs à leur père. Baptiste nous donna/
communication de cette lettre, et pressentant ses dispositions, nous lui remimes de suite/
les cent francs à compte de ses gages de 1816 à 1817. le père Fleurot toucha cette/
somme le lendemain jour de la S^t Côme, cequi lui fit grand plaisir, car il paraît/
qu'il en avait grand besoin./

. D'après la lettre d'Isidore du 30 Mars⁴, nous présumions, Mon cher Ami,/ qu'ayant définitivement obtenu sa démission, il devait quitter le corps aussitôt/
après le réglément de son décompte ; et nous étions d'autant plus portés à le croire,/ que ton cher neveu, qui n'avait pu à raison de la concurrence solliciter la place de//

Fourrier⁵ du Palais, se disposait à faire de nouvelles tentatives pour se procurer/
un autre emploi. c'est donc avec surprise, mais en même tems avec la plus vive/
satisfaction que nous apprenons le nouvel incident qui vient de changer sa détermination⁶./
nous lui savons bien bon gré d'avoir cédé aux pressantes sollicitations de M^r de/
Jassaut. c'est se rendre doublement recommandable à ses chefs, que de se laisser subjugué/
par des témoignages aussi flatteurs d'estime et d'attachement que l'on reçoit d'eux en/
pareil cas. il n'y a que les ames honnêtes et délicates qui soient susceptibles de les/
apprécier à ce point là : Isidore s'est donc comporté comme il le devait, et cette conduite/
qui l'honore à nos yeux de toute maniere, nous inspire les mêmes sentimens que tu as la/
bonté de nous manifester à son égard. les personnes qui s'intéressent à lui ne pensent pas/
autrement. cette nouvelle leur a fait grand plaisir, et elles ne voyaient pas sans peine/
que ton cher neveu quittât aussitôt l'honorable service auquel il est attaché. tu sais Mon/
cher Ami, que nous n'y avons consenti nous mêmes que pour ne pas faire violence à ce qui/
nous paraissait tenir à ses propres inclinations. le fait est que l'heure n'est peut être pas/
encore arrivée où les fidèles serviteurs du Roi peuvent, sans manquer à leur devoir, se/
décider aussi aisément à abandonner son service. En attendant, voilà 3 mois de congé sans/
parler du reste, qu'Isidore gagne à cet arrangement là. il fera bien d'en profiter pour/
son avantage, et nous l'engageons fortement à prendre des leçons de Musique et de dessin./
nous desirerions surtout, et ce sera peut être aussi ton avis, Mon cher ami, qu'il apprît/

¹ Documents inconnus.

² Augustin Laurent Niépce de Saint-Victor (1766-1833), cousin germain de Nicéphore. Il était le père d'Abel Niépce de Saint-Victor (1805-1870), chimiste et inventeur de plusieurs procédés photographiques.

³ Isaure était la fille d'Augustin Laurent Niépce de Saint-Victor (1766-1833).

⁴ Document inconnu.

⁵ **Fourrier** : officier de la suite d'un prince chargé d'assurer vivres et logement de la Cour en déplacement (cf. dictionnaire TLF : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>).

⁶ Depuis le 1^{er} novembre 1815, Isidore était garde du corps dans la Compagnie du duc d'Havré, cousin du Roi. Mécontent de sa situation, il envisageait de quitter ce poste (cf. Lettre des 14 et 15 décembre 1816, MNN). En ce mois d'avril 1817, il venait finalement de décider de rester dans l'armée et de réintégrer son corps (ce qu'il fera après un congé de trois mois).

à graver d'après les procédés lithographiques⁷ : ce genre de gravure, qui est plus simple, plus/ expéditif que l'autre⁸, pourrait nous être fort utile. reste à savoir à qui il faudrait s'adresser/ pour cela ; mais il te serait, je crois, assez facile de te procurer ces renseignements soit auprès de/ M^r de la Chabeaussière⁹, soit auprès de la Société d'Encouragement¹⁰. tu voudras bien nous dire/ ce que tu penses à ce sujet. nous te prions également de ne pas nous oublier auprès de M^r/ de la Chabeaussière. d'après tes propres observations et celles qu'il t'a faites au sujet de//

nos travaux projetés, nous ne risquons rien, je crois, puisque tu le juges convenable, de/ renvoyer la mise à exécution de notre entreprise à l'époque où ces Messieurs¹¹ ayant mis leur/ nouveau Bateau en activité, pourront faire valoir leurs droits et savoir enfin quel parti/ ils doivent prendre : il faut espérer que cette époque n'est pas éloignée. ce qui peut le plus/ contribuer à nous rassurer là dessus, c'est la probité connue de M^r de la Chabeaussière, et/ l'opinion avantageuse qu'il paraît avoir de la loyauté de la Société. il me tarde beaucoup,/ Mon cher Ami, de connaître les améliorations que tu as faites au mode d'application qui/ parmi ceux que tu as imaginés, t'a semblé devoir mériter la préférence. tu as bien voulu me/ promettre sur cet objet, quelques détails sans lesquels il me serait très difficile de m'en rendre/ raison et d'apprécier tout le mérite d'une découverte qui par sa nature comme par son/ importance doit tenir le premier rang parmi nos conceptions mécaniques¹²./

. je n'ai encore acquis que des probabilités sur celle qui m'occupe ; mais à supposer même/ qu'elle se réalisât, ce ne serait qu'un vrai colifichet en comparaison de l'autre. cependant,/ les encouragements que tu as la bonté de me donner excitent mon zèle, et certes pour quelques/ coups de manche de fouet de plus je n'abandonnerais pas la partie. tu croiras peut être d'après/ cela, Mon cher ami, que j'ai déjà fait quelques essais qui n'auront été rien moins que/ satisfaisants ; mais la vérité est que depuis notre retour de Châlon, je n'ai eu que le tems/ de monter le petit appareil destiné à mes opérations préparatoires¹³. je suis maintenant/ en mesure d'agir, et si rien ne me détourne, je pourrai cette fois s'il plaît à Die[u te]/ faire part du résultat que j'aurai obtenu. ce résultat ne sera point encore décisif s[elon]/ toute apparence ; mais il rendra du moins très probable la certitude d'un succès complet,/ et ce serait déjà beaucoup./

. Nous comptons mettre en bouteilles dans quelques jours, et ensuite nous te ferons/ expédier le panier de vin dans lequel nous mettrons quelques Bouteilles de plus de vin/ de mellecey¹⁴ que tu boiras, Mon cher Ami, ou dont tu disposeras comme bon te semblera./ ce jus Bourguignon est excellent pour la santé, et je ne le crois pas moins propre à//

inspirer les Mécaniciens que les poètes./

. Nous n'avons pas vu M^r le Curé depuis que nous lui avons envoyé la lettre que tu/ lui as adressée¹⁵. nous sommes persuadés d'avance qu'il sera très reconnaissant du zèle avec/ lequel tu t'es acquitté de la démarche qu'il t'avait prié de faire pour la commune¹⁶. tu/

⁷ C'est-à-dire la lithographie. En effet, bien que Nicéphore ait consacré beaucoup de temps depuis l'été 1816 à chercher des pierres adaptées à l'impression lithographique, il ne connaissait pas cet art, nouvellement importé en France. C'est pourquoi il espérait voir Isidore en apprendre la technique.

⁸ La gravure sur pierre telle que la pratiquait Isidore (cf. Lettres du 19 novembre et du 28 novembre 1816, MNN).

⁹ Membre de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, Ange Jacques Marie Poisson de la Chabeaussière (1755-1823) fut l'intermédiaire privilégié des contacts entre les frères Niépce et cette Société savante fondée en 1801 et installée, depuis 1804, dans l'ancien hôtel de Boulogne, au n°34 de la rue du Bac. Il n'est pas anodin de constater que c'est dans le même hôtel, mais au n°42, que Claude Niépce s'installa lors de son arrivée à Paris en mars 1816. Les Niépce fréquentaient d'ailleurs cette adresse depuis au moins 1806 (cf. BM p.284 et 385-386).

¹⁰ Au mois de juillet 1816, un concours avait été ouvert à Paris par la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale afin de trouver en France des pierres adaptées à la lithographie. Il s'agissait de développer cette nouvelle méthode de gravure, inventée par Aloys Senefelder en 1796 à Munich et pratiquée en France depuis 1802. Dans les mois suivants, Niépce avait consacré beaucoup de temps à cette recherche. Déçu du peu de résultat et de reconnaissance obtenus, il finira par abandonner à la fin de l'été 1817 (cf. Lettre du 6 août 1817, MNN).

¹¹ Le marquis Claude Dorothee de Jouffroy d'Abbans (1751-1832) et son fils avec lesquels une association fut un temps envisagée pour exploiter le Pyrèolophore. À propos de cette famille, voir BM p.404.

¹² Bien que Claude ait quitté la Bourgogne depuis seulement quelques mois, Nicéphore éprouve déjà des difficultés à suivre le cheminement de sa pensée et à comprendre les améliorations qu'il souhaite apporter au Pyrèolophore. Cette incompréhension ira grandissante jusqu'à ce que Nicéphore découvre la terrible vérité sur les travaux de son frère lors de son arrivée en Angleterre en septembre 1827 (soit dix ans plus tard !).

¹³ « une espèce de soufflet rempli de gaz nitreux [oxyde d'azote], dont l'ame inférieure reçoit la pierre (...) et qui porte à son ame supérieure un petit mécanisme pour répandre également le phosphore, ainsi qu'un verre pour éclairer l'intérieur » (cf. Lettre du 20 avril 1817, MNN).

¹⁴ Mellecey, petite commune appartenant au canton de Givry et située à 16 kilomètres au nord-ouest de Saint-Loup-de-Vareennes.

¹⁵ Document inconnu.

¹⁶ Cf. Lettre des 26 et 27 mars 1817, MNN.

apprendras avec plaisir que ta pauvre vache se porte beaucoup mieux. adieu, Mon cher ami :/
reçois l'assurance de notre inviolable attachement, ainsi que nos embrassemens les plus tendres/
et les plus affectueux./

://: J.N. Niépce

.P.S. embrasse bien pour nous notre cher fils. il y a apparence que ses/
frères¹⁷ sont actuellement de service à Paris ; ce qui doit leur faire grand plaisir. dis-leur je te prie,/
mille choses amicales de notre part. M^{me} de Morteuil qui est ici, M^r le Curé, M^{me} et M^r Charvin/
ainsi que Mon Cousin S^t Victor que nous vîmes hier, nous chargent de te faire leurs complimens et/
de ne pas les oublier auprès de ton cher neveu. que fait M^r de Morteuil ? tu ne nous en parles plus./.

<En marge gauche de la première page, verticalement>

.P.S.

. tous nos gens d'ici et de la ville te présentent leurs respects. M^r de Belleruche¹⁸ ne m'a point encore
répondu au sujet de/
l'envoi de notre Requête¹⁹ et de ma lettre à M^r le Préfet²⁰ ; ce qui me porte à croire que ces pièces
auront été trouvées en règle, //

<En marge gauche de la deuxième page, verticalement>

+ et qu'on les aura transmises de suite au Ministère de l'intérieur²¹ ./

. Pyrame ainsi que Ténor se portent on ne peut pas mieux et te font mille caresses./.

://: À Monsieur
Monsieur Niépce aîné, chez M^r/
Barrat, ancien hôtel de Boulogne,/
rue du Bac, n°42. faubourg S^t/
Germain à Paris./

à Paris/

<Cachets postaux>

70 – CHÂLONS-SUR-SAÔNE
12 Avril 1817

¹⁷ Antoine et Victor Mignon étaient deux des trois fils nés du premier mariage de la femme de Nicéphore, Agnès Romero, avec Jean-Louis Mignon (décédé en 1793). Ils étaient donc les demi-frères d'Isidore.

¹⁸ Pierre Salomon Chastelain de Belleruche (1780-1838), sous-préfet de Saône et Loire.

¹⁹ Le brevet du Pyrèolophore avait été accordé aux frères Niépce le 3 avril 1807 pour une durée de dix ans. En cette année 1817, il arrivait donc à expiration. Pour ne pas perdre l'exclusivité sur leur principe moteur, Nicéphore et Claude devaient par conséquent solliciter une prolongation du brevet d'invention, un brevet de perfectionnement ou un brevet d'application. La prolongation leur sera finalement refusée en ce mois d'avril (cf. Lettre du 22 avril 1817, coll. J. Niépce) ce qui finira de décider Claude à partir s'installer en Angleterre pour y exploiter la machine.

²⁰ Document inconnu.

²¹ Cf. Copies de lettres du 22 mars 1817, coll. J. Niépce.